



ADOPTION EN CONSEIL DES MINISTRES DE L'AVANT-PROJET DE LOI RELATIF AUX TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

Lomé, le 30 novembre 2016 – En collaboration avec la Ministre du Commerce, la Ministre des Postes et de l'Économie Numérique a présenté aujourd'hui en conseil des ministres l'avant-projet de loi relatif aux transactions électroniques.

Dans un monde où les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) occupent une place croissante, adapter le droit aux exigences de l'économie numérique est nécessaire. A cet égard, les transactions électroniques exigent une attention particulière. Formidable vecteur de croissance économique, ces dernières offrent en effet des avantages considérables en termes de simplification des paiements, de réduction des coûts et d'amélioration de la transparence.

Or, le droit existant, pensé avant l'émergence du numérique, ne peut répondre à l'ensemble des enjeux ici posés. Dès lors, un nouveau texte est nécessaire pour définir les termes de la matière, encadrer ses pratiques et stimuler ses potentialités. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'avant-projet de loi relatif aux transactions électroniques.

Tout d'abord, l'avant-projet de loi va permettre la mise en place d'un environnement propice au e-commerce. Grâce à une de nouvelles règles relatives notamment à la publicité par voie électronique ainsi qu'à des obligations d'information, les consommateurs seront mieux protégés. Ceci participera au dynamisme de l'économie numérique togolaise, à la fluidification des échanges en ligne ainsi qu'au renforcement de l'attractivité économique du Togo.

Par ailleurs, l'avant-projet de loi facilite la dématérialisation des formalités et des procédures administratives. Dorénavant, il sera plus facile de remplir en ligne les formulaires de l'administration ou bien encore de procéder à un archivage électronique. Ceci conduit à la rationalisation du fonctionnement de l'administration, tout en rapprochant les usagers de cette dernière.

Le projet de loi sera prochainement examiné par l'Assemblée nationale.

Contact presse : Commi Nassini ; commi.nassini@postel.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.